



Une nouvelle ambition pour la Politique agricole commune

**Les propositions de la Coordination Rurale aux députés européens
élus par les Français pour les représenter et les défendre**

Lors des débats relatifs à la Politique agricole commune, le Parlement européen a plusieurs fois manifesté un fort attachement à notre modèle agricole, aujourd'hui en grand danger.

Nous attendons de vous que vous redonniez force et vigueur aux objectifs initiaux de la PAC assignés par l'article 39 du TFUE, pour conserver notre diversité et retrouver notre souveraineté alimentaire !

LE CONSTAT D'ÉCHEC DE LA PAC

Un système asphyxiant et à bout de souffle

>>> Quelles que soient les productions, quels que soient les modes de valorisation, la production de denrées agricoles n'est aujourd'hui plus rentable. Tous les secteurs sont confrontés à une grave crise économique. Elle n'est pas conjoncturelle mais bel et bien structurelle et fait suite à un empilement de mauvaises orientations.

↳ Des prix catastrophiquement bas dans toutes les filières

Les différentes bases de données sont sans appel : les prix des produits agricoles se sont fortement dégradés.

Évolution entre décembre 2013 et décembre 2015 (IPPAP - INSEE)

Porc : -14 %

Bovin de boucherie : -8 %

Lait : -17 %

Céréales : -14 %

Les prix de vente, y compris les aides compensatoires et les produits joints, sont inférieurs aux coûts de production. Les agriculteurs européens travaillent aujourd'hui à perte !

En élevage porcin, le coût de production permettant à une grande majorité d'éleveurs de vivre est de 1,65 € par kilogramme, alors que le prix de vente du kilo de porc au marché au cadran est seulement de 1,10 €, soit 1,20-1,25 € pour l'éleveur ! Un éleveur de 190 truies perd donc 14 000 € par mois par rapport à ce qu'il devrait obtenir de son travail, de ses investissements et des risques qu'il prend. Pour certains éleveurs, en particulier les jeunes installés, les pertes peuvent dépasser largement ce montant. La situation est intenable.

En production laitière, le constat est similaire. Le lait standard est payé 280 € les 1 000 L alors que le coût de production est estimé à 435 € par l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (349 €/1000L auxquels il faut ajouter la rémunération du travail de l'éleveur).

Les producteurs de viande bovine ou de bovins maigres sont dans la même situation.

Les productions végétales, un temps un peu moins touchées, le sont aujourd'hui tout autant que les élevages.



↙ **Des éleveurs criblés de dettes**

La chute des prix à la production a totalement vidé la trésorerie des exploitations. En 2014, 86 % des exploitations bovines viande présentaient un résultat courant avant impôt négatif avant la prise en compte des aides (elles étaient encore 11 % après). Au cours de l'année 2015, les prix de vente ont chuté et les aides (hormis des avances) n'ont pas été versées. Au-delà des dettes contractées auprès des banques, les agriculteurs ne peuvent plus régler leurs fournisseurs faute de trésorerie, mettant en péril le fonctionnement quotidien de l'exploitation et la rendant très dépendante de ces mêmes fournisseurs, qui sont parfois également leurs clients comme c'est le cas des coopératives. Ils sont pieds et poings liés. Depuis des années, les producteurs n'ont pas pu tirer de rémunération de leur travail pour assurer la pérennité de l'exploitation et régler leurs fournisseurs. Aujourd'hui, l'accumulation des difficultés les empêche de le faire !

↙ **Des marchés saturés par les importations et une limitation des exportations**

Les industriels, les transformateurs et la grande distribution ont recours aux importations à des prix plus bas en provenance d'autres pays européens et des pays tiers. Malgré la mise en avant de la production française, notamment à travers des labels, des cahiers des charges et des logos spécifiques, la situation s'aggrave. En viande bovine, le solde français des échanges sur les 8 premiers mois de 2015 est de -83500 tonnes équivalent-carcasse. Dans le même temps, les producteurs ne parviennent pas à vendre leurs animaux car le marché est saturé par une surproduction que l'Union européenne n'arrive pas à exporter ni à stocker. La forte disponibilité de vaches laitières consécutive à la suppression des quotas, ne fera qu'accentuer cette tendance.

Une situation similaire bientôt dans toute l'Europe

La France est le pays le plus durement touché par la crise agricole du fait de coûts de production liés à des dispositions nationales : cotisations sociales élevées, normes sanitaires et environnementales plus sévères...

Mais peu à peu, les producteurs d'autres pays de l'Union européenne, pourtant montrés en exemple, s'enfoncent dans les mêmes difficultés financières qui touchent notre pays.

Au lieu d'être complémentaires, nos productions entrent en forte concurrence tant sur les marchés de l'UE que sur les pays tiers. Beaucoup de nos marchés d'animaux vifs sur les pays du pourtour méditerranéen ont par exemple été repris par l'Espagne ou la Pologne. Mais au final, tous les producteurs européens connaîtront la même situation, car ils partagent les mêmes bases d'une PAC qui ne tient pas ses engagements. Des mobilisations d'agriculteurs espagnols ont d'ailleurs débuté ces dernières semaines.

LES ORIGINES DU DÉLABREMENT DE LA PAC

Les dérives de l'ultralibéralisme sur une production vitale

>>> La Politique agricole commune constitue, depuis 1962, un élément essentiel de la construction européenne. Une dérive ultralibérale lui a été impulsée il y a quelques années, contre laquelle chaque député européen, soucieux de l'intérêt des peuples qu'il a l'honneur de représenter et qu'il a le devoir de défendre, doit s'insurger.



↳ La PAC originelle : la sécurité alimentaire dans l'intérêt de tous

La politique agricole commune a été fondée par le traité de Rome en 1957 qui, dans son article 39, repris intégralement par l'article 33 dans le traité de Lisbonne, lui assigne cinq missions parmi lesquelles :

- « garantir la sécurité des approvisionnements » ;
- « stabiliser les marchés » ;
- « assurer un niveau de vie équitable à la population agricole notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture ».

Pour les atteindre, trois axes majeurs avaient été dégagés :

- **l'unicité des marchés et des prix** : elle visait à empêcher une concurrence néfaste entre les agriculteurs des différents pays membres ;
- **la préférence communautaire** : elle était destinée à protéger le marché unique européen des importations à bas prix et des fluctuations des prix mondiaux ;
- **la solidarité financière grâce à un budget commun** : elle s'attachait à pallier les aléas pouvant toucher un pays membre et à promouvoir le développement de l'agriculture européenne.

Le contrat social était ainsi établi entre des citoyens qui bénéficiaient d'une alimentation saine, de qualité et à un prix raisonnable, et des agriculteurs vivant dignement de leur métier.

Durant une trentaine d'années, les pays membres ont ainsi joui d'une certaine sécurité alimentaire, à la fois quantitative et qualitative.



↙ La PAC après 1992 : l'obsession ultralibérale au détriment de tous

Cette sécurité alimentaire a engendré chez certains responsables politiques un sentiment d'infaillibilité, à tel point qu'ils se sont mis à mépriser les spécificités et la valeur intrinsèque du secteur agricole, à savoir le fait de travailler avec des produits vivants et vitaux. Nombre d'acteurs, y compris des responsables agricoles, en sont alors venus à considérer l'agriculture comme devant répondre à une logique purement industrielle, et à lui appliquer les dogmes ultralibéraux.

La réforme portée par Mac Sharry en mai 1992 a marqué le début du passage d'un régime de soutien par les prix à un régime de soutien par des aides compensatoires, financées par le contribuable européen et très coûteuses. L'agriculteur n'est alors plus rémunéré pour sa production, mais par des aides censées compenser la différence de prix consécutive à l'alignement sur les prix mondiaux et leurs fluctuations constantes.

Accompagnant l'insertion de l'agriculture dans des traités de libre-échange non protecteurs, les réformes de la PAC qui ont suivi, notamment la réforme Fischler de 2003, n'ont fait qu'accentuer cette orientation aux conséquences catastrophiques : concentration des exploitations, dérégulations successives ayant entraîné des cycles de surproduction et de sous-production, instabilité chronique des prix, spécialisation des agriculteurs avec rupture des assolements agronomiques, désertification progressive des zones de petites et moyennes productions, etc.

L'exportation : le miroir aux alouettes

La réforme Mac Sharry a voulu promouvoir un système visant à produire toujours plus et à baser la vente des excédents sur l'exportation. Cette conception de l'agriculture, par ailleurs fortement sensible aux événements diplomatiques (conflits, embargos...), se heurte de plein fouet à la concurrence de pays produisant à très bas coût économique (Argentine, Brésil, USA notamment) et occasionne des désastres environnementaux et sociaux énormes en Europe, mais aussi dans de nombreux pays pauvres placés dans l'incapacité de faire vivre et produire leurs agriculteurs ruinés. Elle est par ailleurs intenable et incohérente à terme puisque l'Union européenne est globalement déficitaire pour nourrir sa population, en particulier à cause de son énorme et dangereux déficit en protéines végétales pour nourrir le bétail.

UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'UNION EUROPÉENNE

Des solutions réalistes et porteuses d'espoir

>>> Face à l'impasse dans laquelle elle se trouve, et pour éviter que les agriculteurs ne subissent plus durement encore les conséquences d'une stratégie axée sur le libre-échange, la PAC doit revenir à ses objectifs. La garantie d'un niveau de vie équitable – basée sur des prix rémunérateurs – repose sur trois mesures clés.

↙ La régulation des prix des produits agricoles sur la base de leur réelle valeur économique

L'équilibre entre l'offre et la demande à l'intérieur du marché unique européen est la condition essentielle pour assurer des prix stables et normaux, c'est à dire des prix qui permettent aux agriculteurs de satisfaire durablement les besoins des consommateurs dans un environnement préservé, tout en vivant normalement de leur activité.

Concrètement, cette régulation suppose :

- l'instauration de droits de douanes variables aux frontières de l'Union européenne

Les importations à bas prix seront réévaluées d'un droit de douane adapté afin d'éviter le *dumping* par les moins-disants mondiaux. Les produits européens retrouveront alors leur pleine compétitivité en Europe et seront valorisés à un prix juste reflétant les contraintes environnementales, sociales et fiscales de production.

- l'ajustement de l'offre à la demande sur les marchés intérieurs par un Observatoire Européen des Productions et des Marchés (OEPM)

L'OEPM répercuterait vers les organisations de producteurs les consignes d'ajustement de chaque grande production, de façon à tenir les prix dans des fourchettes prédéterminées en fonction des coûts de production. L'ensemble des prix doit voir ainsi ses variations limitées dans des « tunnels » interconnectés, de façon à garder une cohérence économique et à assurer la stabilité des entreprises et des emplois. Si les prix baissent (ou augmentent) trop, la production sera orientée à la baisse (ou à la hausse). Il s'agit de garder les signaux du marché mais d'abandonner l'illusion destructrice de sa « main invisible ».

Simulation de l'effet sur le budget d'un ménage d'une PAC basée sur le revenu des agriculteurs assuré par une hausse de 40 % des prix agricoles.

Sachant que la part revenant aux produits agricoles bruts ne représente que 8 % du budget alimentaire des ménages (Source : INSEE et Eurostat, calculs FranceAgriMer – OFPM d'après INRA), une augmentation de 40 % du prix de ces produits payé aux agriculteurs leur permettrait de dégager leur revenu sans dépendre d'aides coûteuses, hormis pour ceux qui vivent dans les zones à handicaps naturels. Cette hausse induirait donc une hausse du budget alimentaire des ménages de 3,2 %.

Sachant que ce budget alimentaire ne pèse aujourd'hui plus que 9,3 % du budget total, l'incidence pour les consommateurs de cette hausse de 40 % des prix agricoles ne serait donc que de $9,3 \times 3,2 \% = 0,30\%$ pour 100€ de dépenses totales, soit encore une incidence de 0,3 % sur le budget total des ménages.

Une telle mesure aurait comme effets bénéfiques évidents :

- une alimentation garantie en quantité et qualité ;
- une relance de l'économie et du dynamisme rural ;
- une baisse de la fiscalité alimentant les aides agricoles européennes et leur gestion administrative dispendieuse ;
- une stabilisation de la taille des exploitations par une relance des installations.





↙ **L'harmonisation sociale des normes au sein de l'Europe**

Les disparités criantes de niveau de vie entre les pays européens et l'absence de politique commune en matière sociale, incluant la fiscalité et la santé, favorisent une concurrence déloyale au sein de l'Europe.

Il est urgent et vital d'y mettre un terme en décidant d'une politique ambitieuse de convergence sociale, fiscale et sanitaire qui interdise tout *dumping* intra-européen.

Cette harmonisation doit aller jusqu'à la mise en place d'une parfaite traçabilité jusque dans les produits transformés, permettant aux consommateurs d'être informés et d'exercer leur libre choix en toute connaissance.

↙ **La consécration de l'exception agricole à l'OMC**

Les accords internationaux de libre-échange agricole sont préjudiciables pour l'Union européenne et pour de nombreux pays aux agricultures fragiles. En imposant à tous les agriculteurs les prix de ceux qui ont les plus bas coûts de production (Argentine, Brésil, USA...), ils font disparaître en masse les producteurs les moins favorisés et poussent les autres à la spécialisation et à l'agrandissement, tout en déstabilisant les productions et les marchés. Quant aux prix, ils sont frappés d'une volatilité telle que celle qui avait cours avant le XX^{ème} siècle.

Ces effets négatifs se traduisent aussi par une dépendance accrue des pays en matière alimentaire. La dangereuse dépendance de l'UE pour ses approvisionnements en protéines végétales pour l'alimentation animale (tourteaux de soja notamment) est caricaturale des déformations causées par les accords de l'OMC.

Que ce soit au sein de l'Union européenne ou dans les pays tiers, l'agriculture ne peut être traitée comme l'industrie dans les négociations commerciales, car elle a pour rôle vital de nourrir les Hommes. Il est donc fondamental et urgent de sortir l'agriculture du champ de compétences de l'OMC, en imposant le principe du droit à la souveraineté alimentaire pour tous les pays ou groupes de pays qui le veulent.

Cette exception agricole est essentielle à la survie du système de production européen et à la sécurité alimentaire de l'UE.

Enclencher un cercle vertueux

Par la promotion des mesures citées précédemment, l'augmentation du revenu des agriculteurs se fera concomitamment à la diminution de la dépendance aux aides compensatoires. Les agriculteurs pourront alors renouer avec une logique agronomique dictée par l'équilibre des productions et la satisfaction des besoins de la population y compris en matière d'environnement. Ils pourront se déspecialiser et mettre en place des assolements diversifiés pour répondre à la demande des citoyens, plutôt que de gérer ces assolements en fonction des aides ou des interdictions (comme celle de retourner les prairies, même sans pouvoir vivre de l'élevage !)

Les jeunes agriculteurs pourront alors envisager sereinement de s'installer et de faire face sur la durée à leurs engagements auprès des banques.

CR

Bourgogne

Agriculteurs Responsables



Coordination Rurale de Bourgogne Franche Comté

29 rue Richebourg - 39350 GENDREY

Tél. 03.84.81.66.43 - Port. 06.83.94.20.35

Email : bourgogne@coordinationrurale.fr

Site Internet : www.coordinationrurale.fr